

L'Oise dans le Vent

Association Loi 1901

Pour la protection de l'environnement de l'Oise

Membre de la Fédération nationale Vent de Colère



Antenne Grandfresnoy

Contact : Marc LEFRANC
oisedanslevent@cegetel.net
Mob: 06.23.37.08.97

Antenne Bailleul-le-Soc/Epineuse/Fouilleuse

Contact : Arthur LEPEU
loisedanslevent@hotmail.fr
Mob: 06.27.19.02.14

Charte de l'association

1- Objet statutaire :

Protéger les espaces naturels et les paysages du département de l'Oise et plus particulièrement du plateau picard : Lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à cet environnement; Défendre l'identité culturelle des paysages ainsi que les intérêts économiques.

2- Mentions légales et organisation du bureau :

Association loi 1901, déclarée au Journal Officiel du 03 juin 2005,
sis chez Arthur LEPEU - Eraine - 60190 Bailleul-le-soc

Président & porte parole : Arthur LEPEU

Vice-président : Marc LEFRANC

Trésorier : En cours de recrutement

3- Objectifs :

- ▶ Constituer un représentant légal des opposants aux projets de parcs éoliens industriels dans l'Oise.
- ▶ Informer les populations locales sur les impacts négatifs des parcs éoliens industriels.
- ▶ Assurer une interface permanente entre la population, les élus et l'administration.
- ▶ Promouvoir un véritable développement durable de l'Oise tenant compte indissociablement des aspects sociaux, économiques et environnementaux.

4- Utilisation des cotisations :

La totalité des cotisations perçues par l'association sont strictement employées pour servir les objectifs décrits à l'article 3. L'ensemble des membres de l'association agissent bénévolement.

5- Droit d'accès et de rectification aux informations personnelles :

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'association.